

# Loi immigration : «Nous demandons des mesures urgentes, humanistes et concrètes pour la régularisation des travailleurs sans papiers»

Dans une tribune transpartisane, une trentaine de parlementaires allant du Modem à EE-LV proposent trois mesures pour la régularisation des travailleurs sans papiers, souvent en première ligne dans des secteurs en tension.



Sacha Houlié (député Renaissance), Marie-Pierre de La Gontrie (sénatrice PS), Stella Dupont (députée Renaissance), Amadou Ba (cuisinier), Manuel Heurtier (chef du Mendi Gorria); Fabien Roussel (député PCF), Julien Bayou (député EE-LV). (Denis Allard/Libération)

par Un groupe de 35 parlementaires  
publié le 11 septembre 2023 à 19h00

Nous portons un projet humaniste et concret. Nous souhaitons l'adoption de trois mesures urgentes pour l'accès des personnes étrangères au travail.

Tout d'abord, nous assumons la nécessité d'une régularisation de travailleuses et de travailleurs sans papiers, dans tous ces métiers qui connaissent une forte proportion de personnes placées en situation irrégulière. Ce sont bien souvent ceux que l'on retrouve en première ligne dans les secteurs en tension comme le BTP, l'hôtellerie-restauration, la propreté, la manutention, l'aide à la personne. Des milliers de personnes sont maintenues dans la précarité, a fortiori les vrais-faux indépendants comme auto-entrepreneurs, dans les métiers les plus pénibles comme les plus utiles socialement.

Ces travailleurs sans papiers contribuent à l'économie et à la vie sociale de notre pays. Sans eux, ces secteurs et des pans entiers de notre pays ne pourraient fonctionner. La France qui se lève tôt, ce sont aussi elles et eux, si utiles, si nécessaires. Et pourtant ils n'ont pas officiellement le droit de travailler faute de pouvoir disposer d'un titre de séjour.

Si ces immigrés travaillent tout de même, c'est pour survivre et parce que les employeurs ont besoin de salariés. Les pouvoirs publics ferment les yeux ou ignorent leur situation en raison du caractère indispensable de ces travailleurs pour notre économie et pour répondre aux besoins sociaux. Leur précarisation est le résultat d'une hypocrisie collective : ne pas les autoriser légalement à travailler mais continuer à solliciter leurs concours. Sans papiers, sans reconnaissance, ils éprouvent les plus grandes difficultés pour se nourrir, se loger, se soigner et accéder à une vie sociale normale. La clandestinité les invisibilise, les fragilise et les condamne à la précarisation et à la désocialisation. Faute de pouvoir faire valoir leurs droits, ils acceptent de faibles salaires qui pèsent sur le niveau des rémunérations dans certains secteurs.

A cela s'ajoutent toutes celles et ceux qui sont présents sur le territoire national et qui sont empêchés de travailler faute de papiers. Ils n'ont d'autres solutions que de recourir à l'hébergement d'urgence ou à d'autres solutions de fortune. Alors qu'ils ne demandent qu'à travailler. Ils pourraient le faire directement ou après une formation que de nombreuses branches professionnelles et des centres de formation publics sont prêts à développer. L'accent doit être en particulier mis sur l'accès des femmes étrangères au travail, l'un des plus faibles de l'OCDE.

La régularisation de leurs situations, demande de longue date des associations qui les accueillent dans la précarité, émane tout autant des organisations syndicales et patronales.

Il s'agit également de rétablir le droit au travail pour les demandeurs d'asile. La loi leur impose six mois d'attente avant de pouvoir demander une autorisation de travail. Cette règle a pour conséquence d'augmenter à la fois le coût budgétaire de l'allocation pour demandeur d'asile et le recours à l'emploi non déclaré pour pouvoir survivre. Cette logique nuit considérablement à leur autonomie et donc à leurs facultés ultérieures d'intégration.

Enfin, il faut d'urgence remédier à la situation d'embolie des préfectures qui conduit à fabriquer chaque jour de nouveaux sans-papiers.

Pas une semaine, pas une journée sans que nos permanences de parlementaires ne soient sollicitées pour un titre de séjour dont le renouvellement est compromis faute de rendez-vous en préfecture. Le rapport de l'Assemblée nationale sur «les moyens des préfectures pour l'instruction des demandes de séjour» de 2021 décrit très précisément une situation qui a encore empiré depuis lors : du jour au lendemain, faute de rendez-vous, des personnes en situation parfaitement régulière, insérées professionnellement et socialement, basculent en situation irrégulière entre deux titres et perdent leurs droits. Leurs employeurs sont quant à eux confrontés à un dilemme : perdre un employé qui répond pourtant à leurs attentes ou basculer dans le travail non déclaré pour garder cet employé. Cette situation kafkaïenne est à l'origine d'un contentieux de masse qui engorge les tribunaux administratifs sous les référés «mesures-utiles» visant à contraindre l'administration à accorder un rendez-vous en préfecture.

Il est temps de fixer un délai maximal à l'administration pour accorder un rendez-vous en préfecture, comme c'est la règle pour les passeports «talent», et d'augmenter considérablement le nombre de rendez-vous y compris en présentiel en affectant davantage de moyens aux services chargés du séjour des étrangers au sein des préfectures.

Ces trois mesures sont à la fois urgentes, humanistes et concrètes. Si le gouvernement n'est pas en mesure de les faire rapidement

adopter par le Parlement, nous en prendrons l'initiative.

Avançons.

## Signataires

**Julien Bayou** (député EE-LV) ; **Mélanie Vogel** (sénatrice EE-LV) ; **Guillaume Gontard** (sénateur EE-LV) ; **Sabrina Sebaihi** (députée EE-LV) ; **Guy Benarroche** (sénateur EE-LV) ; **Francesca Pasquini** (députée EE-LV) ; **Maud Gatel** (députée Modem) ; **Elodie Jacquier-Laforge** (députée Modem) ; **Erwan Balanant** (député Modem) ; **Mathilde Desjonquères** (députée Modem) ; **Eric Martineau** (député Modem) ; **Jimmy Pahun** (député Modem) ; **Fabien Roussel** (député PCF) ; **André Chassaigne** (député PCF) ; **Marie-Claude Varailles** (sénatrice PCF) ; **Stéphane Peu** (député PCF) ; **Davy Rimane** (député PCF) ; **Gérard Lahellec** (sénateur PCF) ; **Boris Vallaud** (député PS) ; **Marie-Pierre de La Gontrie** (sénatrice PS) ; **Marietta Karamanli** (députée PS) ; **Hervé Saulignac** (député PS) ; **Jean-Yves Leconte** (sénateur PS) ; **Laurence Rossignol** (sénatrice PS) ; **Sacha Houlié** (député Renaissance) ; **Stella Dupont** (députée Renaissance et apparentés) ; **Bruno Studer** (député Renaissance) ; **Fanta Berete** (députée Renaissance) ; **Cécile Rilhac** (députée Renaissance) ; **Benoît Bordat** (député Renaissance et apparentés) ; **Jean-Louis Bricout** (député Liot) ; **Martine Froger** (députée Liot) ; **Benjamin Saint-Huile** (député Liot) ; **Laurent Panifous** (député Liot) ; **David Taupiac** (député Liot)